



Assemblée Générale du SNFS du 22 mars 2017 Discours du Président, Bruno HOT

- Mesdames et Messieurs les Directeurs, les Chefs de Service, les Sous-Directeurs et Responsables de l'Administration et de FranceAgriMer ;
- Monsieur le Président de la CGB, Cher Eric ;
- Messieurs les Présidents, Administrateurs et Directeurs des sociétés sucrières ;
- Madame la Directrice Générale du CEFS ;

Chers amis,

Je suis heureux de vous retrouver toujours aussi nombreux à l'occasion de notre Assemblée Générale.

C'est un moment fort de la vie de notre syndicat, et j'apprécie d'autant plus la présence des planteurs de betteraves, qu'ils soient Administrateurs dans nos structures ou représentants de la CGB, que les semis battent leur plein. Beaucoup n'ont pas pu nous rejoindre.

Je voudrais, en votre nom, encore remercier Claire Cheremetinski, Sous-Directrice à la DG Trésor, d'avoir animé la partie ouverte de notre Assemblée Générale. Elle nous a dépeint les nombreux changements, qu'ils soient européens avec le Brexit ou mondiaux, notamment aux USA, qui vont impacter notre économie et notre politique commerciale.

C'est un exercice difficile et sujet à de fortes incertitudes mais sa connaissance fine des dossiers est un atout important pour nous. Les questions que vous avez pu poser ont démontré l'intérêt de cet échange.

*

**

En 2016 notre vie syndicale a été intense. Vous avez pu suivre, pour beaucoup d'entre vous, ses épisodes.

Depuis le départ de TEREOS de notre syndicat, nous avons restructuré, réformé le fonctionnement de notre syndicat pour le rendre encore plus efficace et performant dans le souci de maintenir une qualité de service optimale et appréciée par nos adhérents.

Nous venons ce matin d'adapter nos statuts pour traduire cette évolution après avoir vendu notre siège de l'Avenue d'Iéna afin d'équilibrer nos comptes.

Je voudrais ici remercier l'ensemble de nos adhérents de nous avoir témoigné, tout au long de cet exercice difficile, leur soutien sans faille. Ils n'ont jamais douté de l'intérêt d'un syndicat fort pour défendre les positions et les intérêts de la filière sucrière même si cela profite à celui qui est parti.

En effet, il n'est pas concevable de demander, par exemple, à notre Administration de ne régler que pour quatre sociétés sur cinq. C'était le cœur de mon discours de l'an

dernier. Je ne vais pas y revenir mais je considère, comme beaucoup, que la division, à terme, est rarement féconde.

J'ajouterai que le soutien sans ambiguïté a été un réconfort pour toute l'équipe du SNFS, qui aurait pu marquer son inquiétude mais qui, de ce fait, ne s'est pas départie de son énergie et de sa disponibilité – et je l'en remercie.

*

**

En 2016, nous avons aussi fait évoluer notre sphère interprofessionnelle.

Nous avons finalisé l'évolution de nos instances interprofessionnelles, avec l'appui de la DGPE du Ministère de l'Agriculture - qu'elle en soit remerciée - et en se fondant sur l'excellent travail des rapporteurs de l'étude relative à la compétitivité de notre secteur – merci à eux également.

Il fallait faire évoluer ces instances pour redonner la possibilité au fabricant qui nous avait quitté de participer aux débats desquels, sinon, il aurait été exclu, en permettant, notamment, au côté de la CGB et du SNFS, l'adhésion directe des entreprises sucrières.

Nous en avons profité pour toiletter cet édifice, quelque peu suranné, au moment où le contexte réglementaire se modifiait radicalement.

Nous avons donc lancé la procédure de disparition progressive du CIPS et avons créé une nouvelle AIBS – Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre – alimentée cette fois par des CVO tant amont qu'aval, qui définira dorénavant les grandes orientations politiques, et les budgets correspondants, de nos instituts techniques - que sont l'ITB - j'en profite pour saluer la présence de son Président Alexandre Quillet - et le CEDUS.

Nous pouvons tous collectivement nous réjouir d'avoir su, en 2016, adapter, modifier, réformer, moderniser, simplifier nos traditionnels accords interprofessionnels.

L'accord triennal sur lequel nous nous sommes entendus avec la CGB est radicalement différent de tous les précédents. Nous nous sommes refusés à un simple toilettage réglementaire se limitant à la suppression des quotas. Nous sommes partis d'une page blanche pour définir un accord cadre, allégé et ramassé - il ne subsiste plus que 17 articles - déplaçant le sujet de la répartition de la valeur du niveau national vers celui des entreprises. C'était la seule façon de faire pour donner aux fabricants de sucre la capacité d'exprimer leurs éléments de compétitivité dans un marché devenu très concurrentiel tout en s'assurant d'un approvisionnement suffisant. C'était notre position dès le début. Encore fallait-il sécuriser, au regard des règles de la concurrence, les échanges entre les fabricants et leurs planteurs. L'Acte Délégué est venu clarifier et sécuriser, en confortant notre approche.

Mais que le débat fut long !

Cet accord se met en place. J'en profite pour rappeler l'importance, et l'intérêt de tous, de mettre en place des structures les plus représentatives possibles et totalement sécurisées au regard des règles de la concurrence et notamment dans le cadre des nouvelles Commissions de réparation de la valeur – les fameuses CRV !

*

**

En 2016, nos membres ont poursuivi et intensifié leur préparation à la fin des quotas, dans un contexte de prix de marché européen qui s'est progressivement amélioré surtout en fin d'année.

Il était temps après les baisses subies l'année précédente.

Une deuxième campagne déficitaire au plan mondial, avec des prix en hausse, même si on observe un repli ces derniers mois, le renforcement du Réal par rapport au Dollar, un allègement du marché européen réduisant le niveau des stocks ont bien entendu influencé cette tendance.

Les performances décevantes de la récolte 2016 en France – mais la betterave s'en tire mieux que beaucoup d'autres grandes cultures – sont compensées par l'augmentation des surfaces de 5.6% sur cette campagne. Au final, la production européenne, y compris française, sera en légère hausse par rapport à la campagne précédente mais on devrait constater une légère baisse des importations, ce qui ne modifiera donc pas les fondamentaux du marché. Il n'y a ainsi pas besoin non plus de mesures exceptionnelles encore cette année. Et ce d'autant plus que la fin des quotas supprime le report, le stock de hors quota sera donc disponible dès le 1^{er} octobre, en plus de celui du quota au 30 septembre. Soit environ un total de 1.350.000 t. C'est déjà beaucoup. En outre, la future production 2017 sera en nette progression et donc sûrement disponible plus tôt pour fluidifier le passage de campagne.

*

**

Beaucoup de pays, et notamment les plus compétitifs dont la France, ont montré, avec la fin des quotas, un appétit de surfaces parfois déconcertant. Il y a, sans doute, aussi, une forme de posture, d'effet d'annonce pour certains dans le cadre d'un marché totalement libéralisé. Mais quand même, si les rendements sont au rendez-vous, le volume de sucre disponible sera très conséquent. L'isoglucose, également libéré des quotas, pourra venir mordre sur nos marchés, même si les prévisions à cet égard me semblent plus réalistes maintenant, comparées à celles d'il y a 3 ou 4 ans !

Les importations devraient probablement baisser encore un peu, poursuivant le trend de 2016, considérant l'attractivité du marché mondial. Heureusement que nous retrouvons la liberté d'exporter. Il faudra partir à la reconquête des marchés car certains pays de destinations ne nous ont pas attendus suite au retrait de la présence communautaire après la réforme de 2006.

*

**

La compétition va donc être rude. Il faudra être fort et particulièrement bien armé pour y faire face. Tous les leviers de la compétitivité sont et seront mobilisés.

Nous avons des atouts :

- Nous disposons d'une durée de campagne encore nettement inférieure à celle de nos principaux compétiteurs. L'objectif est d'atteindre les 120 à 130 jours. L'augmentation de 20 % des surfaces programmée en France a donc tout son sens.
- Nous avons une distance moyenne d'approvisionnement de nos usines parmi les plus faibles d'Europe.
- Et surtout, au-delà du savoir-faire industriel, des rendements élevés grâce à la compétence des planteurs et à l'apport de la recherche génétique.

Ne nous trompons pas de combat. Notre plus forte capacité à résister dans une conjoncture de marchés défavorable reste notre principale force. La réforme de 2006 n'a pas été au bout

de la restructuration en Europe. Le marché devra faire le reste et ce n'est pas en soutenant artificiellement les moins compétitifs par le biais d'aides recouplées, ou demain, avec des instruments de sécurisation des revenus qu'on y arrivera. Il nous faut aussi développer nos ventes sur le marché européen pour ne pas être condamnés systématiquement à l'exportation alors que les cours mondiaux sont fortement volatiles et souvent moins rémunérateurs, même si le retour en force de l'UE sur le marché mondial devait y réintroduire un effet tampon qu'il avait perdu depuis la réforme de 2006.

*

**

Il est donc temps maintenant d'aborder plus précisément les réflexions en cours sur la réforme de la PAC et les règlements dits « Omnibus » pour, dès 2018, simplifier la PAC actuelle.

S'agissant de la réforme de la PAC pour l'après 2020, une consultation vient d'être lancée par la Commission. Le calendrier officiel n'est pas modifié. Mais est-ce réaliste ? Pourra-t-on définir une nouvelle PAC sans connaître les paramètres budgétaires et Dieu sait s'ils vont changer avec le Brexit ? Peut-on imaginer que le budget de la PAC reste inchangé lorsqu'un contributeur net aussi important quitte le navire ? Est-ce, au demeurant, normal de négocier cette réforme avec le Royaume-Uni alors qu'il a décidé de s'éloigner de l'Europe et qu'il élaborera sa propre politique agricole ?

Une échéance à 2022/2023 est sans doute plus raisonnable.

Mais quel que soit le profil futur de cette réforme, un certain nombre de thèmes seront présents. J'en garderai deux : le renforcement du pouvoir des agriculteurs au sein des filières et la gestion des risques.

Sur le premier point, on voit bien que les récentes crises, en particulier sur le lait, ont marqué les esprits. La Loi Sapin 2, en France, est passée par là. La Task force sur la transparence des marchés initiée par le Commissaire Phil Hogan aussi.

Ce n'est pas surprenant. Quand les budgets nationaux sont exsangues, quand celui de l'UE n'est pas sans fond, en clair, quand les politiques n'ont plus les armes financières traditionnelles, il est tellement plus simple de renforcer le pouvoir des agriculteurs pour qu'ils obtiennent de leurs transformateurs ce que les Pouvoirs Publics ne sont plus capables de fournir. Les industriels deviennent dès lors les nouveaux banquiers de l'agriculture.

C'est faire fi de la justification originelle des aides directes. Elles ont été mises en place pour compenser les agriculteurs de baisse de prix permettant aux industriels de disposer de matières premières peu chères afin de reprendre des points de compétitivité.

Si aujourd'hui, comme on le voit un peu partout, il est exigé que le prix d'achat couvre les coûts de production - ce qui est sain en soi - je ne le conteste pas - alors, ces aides ne se justifient plus, au moins en partie, et devraient être, dans une certaine mesure, transférées aux industriels, qui eux, n'ont pas la capacité - on le voit aussi tout autant - de répercuter ces hausses sur la distribution.

Alors, évidemment, ce n'est pas la pensée unique qui caractérise notre monde, ce sera sans doute une incongruité pour d'autres, mais ce serait pourtant logique.

Dans le même esprit et à titre d'exemple, les négociations tripartites imposées en France n'auront d'autre effet que de fragiliser la marge du maillon intermédiaire, c'est-à-dire, nos industries.

Avant de pouvoir partager des marges - et je dis bien **des** marges, toutes les marges, celles de tous les maillons de la filière y compris les agriculteurs – il faut d’abord en créer. On n’en prend pas le chemin.

Heureusement, pour le sucre, nous avons notre propre dispositif, fondé sur la contractualisation obligatoire en s’appuyant sur l’Acte Délégué que j’ai déjà évoqué.

Nous avons atteint un bon équilibre des pouvoirs respectifs. Nous ne voulons pas le modifier ni le polluer par d’autres débats, et surtout pas par les discussions foisonnantes qui s’enclenchent au Parlement Européen dans le cadre des règlements « Omnibus ». On connaissait les Organisations de producteurs (OP) et associations d’OP, les interprofessions et maintenant en plus nous aurions des BO, « Bargaining Organisations », capables de cartelliser les prix de vente de betteraves, voire même de sucre !!!

*

**

J’en arrive, au deuxième thème, la gestion des risques. La gestion des marchés n’est malheureusement plus à l’ordre du jour. Elle s’est déplacée vers celle des risques. Au-delà des dispositifs déjà existants, assurance climatique ou fonds mutualisés sanitaires ou environnementaux, la réflexion semble s’orienter vers des assurances chiffres d’affaires ou revenus, ou des instruments de stabilisation du revenu pour faire face à une volatilité des prix plus conséquente à l’avenir.

Cette multiplicité de dispositifs nuit à l’efficacité. La recherche de la cohérence et de l’articulation de ceux-ci doit être une priorité, les fonds publics, comme je le disais auparavant, sont en effet limités.

Dans le cadre du règlement « Omnibus », la Commission fait une ouverture pour une approche sectorialisée de l’Instrument de Stabilisation du Revenu (ISR).

Nous n’y croyons pas. Rappelons-nous le bon sens paysan : « ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier ». Une récente étude de FAM montre que la résilience en cas de crise est meilleure pour les exploitations dites « multispécialisées » avec donc un niveau de diversification plus important. Si chaque filière développait, avec une forte mobilisation de fonds publics, ce type d’approche, ce serait la fin des systèmes plus transversaux qui sont pourtant les plus efficaces budgétairement.

Nous avons de la chance, dans le secteur sucre, de disposer d’un système de contractualisation obligatoire. Beaucoup de fabricants de sucre ont proposé des prix minima.

Ce serait donc absurde de déclencher des compensations, et plus encore en utilisant des indices, celui de Londres par exemple. Un dispositif filière de l’ISR serait donc injuste envers les planteurs car les contrats ne sont bien sûr pas tous identiques. Cela pourrait inciter les fabricants à ne plus proposer les mêmes garanties dans leurs contrats. Est-ce bien cela qu’on recherche ?

Je ne le crois pas. Si l’ISR sectorialisé voyait le jour, il faudrait, au niveau communautaire, en exclure les productions sous contractualisation obligatoire.

Ne refaisons pas les mêmes erreurs que celles des aides recouplées qui ne permettent pas totalement l’expression de la compétitivité.

Certains, notamment au Parlement Européen, mais aussi en France, plaident pour faire gérer les crises par des organisations de producteurs ou des interprofessions. Je ne crois pas à des mesures volontaires surtout dans notre secteur.

Qu’advierait-il si, en France, on réduisait volontairement notre offre ? Je vous le demande ! J’en connais qui, de l’autre côté du Rhin, s’en féliciteraient. Et la réciproque serait

aussi vraie ! Cette réflexion vaut tout autant pour les contrats de stockage privé prévus par l'OCM, s'ils devaient rester purement volontaires.

Devant la difficulté de gérer les crises et par souci de transparence, la Commission vient d'annoncer au Salon de l'Agriculture la création d'un observatoire sur le sucre. Sans doute pour compenser son insuffisante connaissance des marchés, malgré toutes les notifications des Etats Membres à la Commission, qui viennent tout juste d'être renforcées en février dernier, la Commission veut recueillir – je la cite – des « informations de première main ». Comment peut-elle imaginer que dans un secteur très concentré où environ 5 ou 6 opérateurs représentent plus de 70 % de l'offre communautaire, les analystes de marché de ces groupes viendraient à Bruxelles expliquer leur vision du marché ?!

L'autorité de la Concurrence française a même écrit que la transparence pour un secteur très concentré pouvait être contreproductive au regard des règles de la concurrence. Encore donc une structure de plus qui donnera bonne conscience.

Un autre sujet – et je m'arrêterai là sur ce thème – ce sont les marchés à terme.

Le Ministère de l'Agriculture vient de cofinancer une étude sur l'intérêt d'un mécanisme communautaire spécifique pour le sucre malgré l'opposition des fabricants de sucre, qu'elle cite d'ailleurs.

On peut s'interroger sur l'objectivité des analyses et recommandations d'une telle étude dès lors, que, entre autre, son réalisateur est un établissement financier et courtier en grains dont c'est le métier de vendre les marchés à terme.

Le secteur du sucre cherche à sortir d'une approche standardisée d'une « commodity », certes plus adaptée aux céréales, pour développer une démarche commerciale plus ciblée, fondée sur des cahiers des charges précis de nos utilisateurs.

En clair et pour résumer ce thème, il faudra s'habituer à vivre avec la volatilité des prix. C'est notre réalité. C'est notre fierté d'être des entrepreneurs et non des prestataires de service.

*

**

Nous avons eu ce matin des échanges fructueux sur les aspects commerciaux tant du Brexit, qui sera lancé le 29 mars prochain comme viennent de l'annoncer les britanniques que sur les principales négociations bilatérales. Je ne vais pas reprendre tout ce qui a été dit. Pour ceux qui nous ont rejoints au déjeuner, je rappellerai seulement quelques lignes directrices. Notre secteur sera bien entendu impacté par le Brexit plutôt « hard » par lequel le Royaume-Uni reprendra sa liberté de construire sa propre politique commerciale. Dans ce contexte, il faut que nous conservions nos débouchés, non négligeables sur ce marché, tout en se préservant d'une transformation du Royaume-Uni en une véritable plaque tournante, une porte d'entrée du sucre mondial sur notre marché continental. C'est pourquoi, nous tenons au maintien du niveau de droit de 98 € pour les importations CXL.

Si tel n'était pas le cas, il conviendrait de mettre en place des contingents tarifaires à hauteur des volumes échangés ainsi que des règles d'origine très strictes.

Je comprends que le TTIP devrait se mettre en sommeil, vu la position exprimée par le nouveau Président des Etats-Unis. Nous n'en sommes pas mécontents. Mais, au même moment les discussions avec le Mercosur semblent s'accélérer.

Je voudrais ici encore remercier l'Administration française d'avoir obtenu que le sucre et l'éthanol soient considérés comme produits sensibles. Pour les mêmes raisons que j'évoquais avec le Royaume-Uni, nous n'avons aucune marge sur le niveau du droit de 98 € appliqué au Brésil. L'entorse temporaire faite à ce principe après l'adhésion de la Croatie ne doit pas se reproduire.

*

**

Je terminerai mes propos par deux sujets fort préoccupants.

Le premier concerne les néonicotinoïdes. Aujourd'hui et demain se tient le « Comité Permanent des Végétaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux », lors duquel la Commission devrait présenter, en séance, une approche radicale faisant jouer à plein le principe de précaution même sur des racines, comme celles des betteraves, récoltées avant floraison !

J'ai insisté tout à l'heure sur le rôle important que joue le rendement dans notre démarche de compétitivité. Cette interdiction provoquerait un repli important des rendements dans les zones les plus infestées dont la France fait partie. Il n'y a pas de réelle alternative efficace ou alors ce sera encore plus dangereux pour l'environnement et les abeilles sans avoir la même efficacité.

Mais de cela, la Commission se moque comparant la pile des démarches des ONG à celle des lobbies agricoles. C'est l'explication donnée par la DG Santé au CEFS la semaine dernière !

Cela me rappelle un professeur de dissertation que j'ai eu – il y a quelque temps déjà ! – et qui notait au poids les copies qu'il lançait du haut d'un escalier. Quel que soit le fond, celles arrivées en bas avaient les meilleures notes. Je pensais ce temps révolu.

Je compte sur le réalisme de notre Administration pour savoir faire la part du feu. L'enjeu est de taille.

Le deuxième, c'est l'initiative de la Ministre de la santé d'imposer des pastilles de couleurs sur nos produits alimentaires avant même que l'analyse de l'expérimentation ait été achevée. L'avis de l'ANSES est encore attendu après un premier avis affirmant l'inutilité de ce type de démarche pour modifier réellement le comportement des consommateurs.

J'espère que les deux autres Ministres signataires, M. Le Foll et Mme Pinville, n'apposeront pas leur signature en bas de cet arrêté recommandant un système jugé par leurs propres services incompatible avec la réglementation communautaire, ce qu'a d'ailleurs confirmé le représentant de la Commission lors du dernier Comité de Pilotage. Je les en remercie d'avance.

*

**

Merci de votre attention et maintenant je vous propose de poursuivre nos discussions autour d'un repas, bien à la française, reconnu patrimoine culturel immatériel de l'humanité avant que des pastilles de couleur rouge viennent décorer nos assiettes.

Et je vous assure, ce déjeuner sera bien matériel.

Bon appétit.

*

**